

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

du 5 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Bernard LAVOINE - Madeleine MARSOLLIER - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSES : Jacky CALIPPE (pouvoir à Jean-Pierre BOUDINELLE) - Marcelle DEFONTAINE (pouvoir à Daniel MASSON).

Date de la convocation à domicile : 1^{er} septembre 2014

Date d'affichage du compte rendu : 29 septembre 2014

Monsieur David LECAT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

La séance ouverte, le compte rendu de la réunion du 20 juin est adopté à l'unanimité. M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir l'étude des devis de remplacement des menuiseries de la salle polyvalente. Accord du Conseil.

I. Proposition de travaux de voirie, accès stade et vestiaires :

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet d'aménagement de l'accès du stade et des vestiaires, étudié et validé en amont par la commission voirie.

Les travaux comprennent un accès central en enrobé de l'entrée du stade jusqu'à la salle polyvalente en passant devant les vestiaires et une partie en bicouche pour le stationnement, côté terrain de football.

M. le Maire rappelle que ces dépenses d'investissement ont été prévues et votées au BP 2014.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 14 213,16 € HT, soit 17 055,79 € TTC.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce projet et de confier l'exécution des travaux à l'entreprise Colas.

II. Proposition de travaux de voirie, arrière de la salle polyvalente :

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la deuxième phase du projet d'aménagement en enrobé de l'accès par l'arrière, côté cuisine, de la salle polyvalente.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 6 240,40 € HT, soit 7 488,48 € TTC.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce projet d'aménagement étudié et validé en amont par la commission voirie et voté dans le cadre du budget communal 2014, et de confier les travaux à l'entreprise Colas.

III. Décisions modificatives au titre des travaux de voirie :

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de procéder aux diminutions et aux augmentations de crédits en dépenses de la section d'investissement selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
VOIRIE - opération 105		
2151 - réseau de voirie		6 650,00 €
2152 - installation de voirie	- 6 650,00 €	
INVESTISSEMENT		
STADE/VESTIAIRE - opération 107		
2128 - autres agencements et aménagement de terrain		9 250,00 €
2135 - installations générales, agencements, aménagement	- 9 250,00 €	
INVESTISSEMENT		
VOIRIE - opération 105		
2152 - installation de voirie	- 550,00 €	
INVESTISSEMENT		
ACQUISITION DE MATERIEL - opération 106		
2158 - autres installations, matériel et outillage technique		150,00 €
STADE/VESTIAIRES - opération 107		
2128 - autres agencements et aménagements de terrain		400,00 €
TOTAL	- 550,00 €	550,00 €
TOTAL GENERAL	- 16 450,00 €	16 450,00 €

IV. Aménagement de la place et signalétique :

Suite à la réfection de la place du village, la commission voirie propose :

- de mettre des bornes le long du parking en épis pour empêcher les voitures de monter sur la partie piétonne et gazonnée,
- de prévoir des jardinières dont une sur la partie piétonne,
- de mettre en place des potelets ou jardinières dans la raquette pour casser la vitesse tout en laissant un passage de chaque côté pour les riverains.

Concernant la signalétique dans la commune :

- de remplacer les vieux panneaux indicateurs en bois fixés sur différents murs de la commune par de nouveaux panneaux sur la route départementale dans les deux sens de circulation ainsi qu'au niveau du monument aux morts,
- de mettre en place 2 panneaux de limitation de vitesse, rue Pierre et Marie Curie signalant les écoles,
- d'indiquer le parking et l'accès à la salle polyvalente ainsi que le cimetière.

Divers numéros de rue seront par la même occasion remplacés.

Des devis contradictoires vont être demandés. Accord du Conseil.

V. Proposition de reprises de concessions :

M. le Maire donne la parole à M. Dizambourg qui gère le dossier.

Ce dernier explique à l'assemblée la procédure à suivre lorsqu'une commune envisage la reprise de concessions dans un cimetière et présente une liste de 8 concessions susceptibles d'être reprises, si dans un délai de trois ans personne ne s'est manifesté. Cette liste a été établie par les membres de la commission de gestion du cimetière qui s'est rendue plusieurs fois sur place et a constaté que ces concessions de plus de trente ans n'étaient plus entretenues, qu'aucun ayant droit n'avait pour le moment été retrouvé malgré les recherches entreprises.

Une convocation à une visite sur les lieux sera publiée à travers le bulletin municipal en vue d'en informer d'éventuels descendants, successeurs ou personnes chargées de l'entretien des

dites concessions. L'avis sera également affiché en mairie et au cimetière car aucun représentant des familles n'est connu à ce jour.

A la suite de cette visite sur les lieux en présence d'éventuels descendants, un procès verbal constatant l'état d'abandon sera officiellement dressé par le Maire et publicité en sera faite pendant 3 ans.

Les concessions suivantes ont été constatées en état d'abandon par les membres de la commission :

- N° 107 : DELABRE-LEFEBVRE
- N° 114 : HEQUET André
- N° 163 : CARON Julien
- N° 164 : DEGUERVILLE-WAMAIN
- N° 307 : LEJOUR-COULOMBEL
- N° 337 : DUPLESSIER
- N° 376 : CARETTE Jean
- N° 398 : REGNIER-LEFEBVRE

M. Dizambourg demande l'accord du Conseil municipal autorisant la commune à entamer la procédure de reprise de ces concessions en état d'abandon, procédure longue puisqu'un affichage d'une durée de 3 ans est obligatoire en mairie, au cimetière et devant chaque tombe. Avis favorable du Conseil.

D'autre part il indique que l'on ne retrouve pas trace de l'acte de concession concernant Mme Hortense Leclercq et propose de rédiger un nouvel acte de concession perpétuelle à des fins de régularisation. Accord du Conseil.

VI. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- La commune n'a pas usé de son droit de préemption concernant la vente de 2 parcelles de terre situées au Fond de Mesnil et à la Voyette Mulot.

- Acquisition :

- Aire de jeux : 4 068,00 TTC,
- Tables de restauration : 2 078,59 TTC.

VII. Communication sur le déploiement du réseau FTTH sur le territoire de la CCVI :

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du programme opérationnel 2012-2018 sur le déploiement de la fibre optique donc d'un réseau à très haut débit sur le département de la Somme, 3 zones ont été retenues dont la zone ouest et le territoire de la CCVI.

Interface de Somme numérique, le groupement SAFEGE, maître d'œuvre de l'opération, est chargé de réaliser les études de construction du réseau et d'organiser le suivi des travaux dans chaque commune.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : une phase d'études se déroulera de juin à novembre 2014 et une phase de travaux débutera dès le 2^{ème} trimestre 2015.

Chaque commune de la communauté de communes sera impactée de manière différente. Pour ce qui concerne Valines, il s'agit, dans un premier temps, de déterminer le lieu d'implantation d'une armoire d'une surface au sol de 2 m².

Deux possibilités nous sont proposées :

- 1) à l'angle de la route nationale et de la rue des Buttes, à l'endroit du calvaire,
- 2) de l'autre côté de la route, côté pair, au niveau du n°32 route nationale.

Les membres du Conseil privilégient la deuxième proposition.

VIII. Divers :

M. le Maire informe l'assemblée :

- Travaux de remplacement des menuiseries de la salle polyvalente :

Dans un souci de lancer les travaux de remplacement de l'ensemble des menuiseries de la salle polyvalente au plus tôt, M. le Maire propose d'étudier les devis reçus à savoir :

- . PROFIL GLACE : 28 715,00 HT – 34 458,00 TTC
- . TERNOIS : 28 027,00 HT – 33 633,96 TTC
- . DELAVIGNE : 21 763,00 HT – 25 567.60 TTC

Un quatrième devis de l'entreprise SOMACA n'a toujours pas été réceptionné à ce jour malgré des relances.

Après analyse des offres, les membres du Conseil décident de retenir la société Delavigne, jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 25 567.60 TTC, y compris les plus values. Messieurs Manier et Lecat sont chargés de rencontrer M. Delavigne pour peaufiner le devis et déterminer la période d'intervention.

- Une autorisation de stationnement de taxi sur le territoire de Valines a été accordée à la SARL « Ambulances du Vimeu » de Friville-Escarbotin par la commission préfectorale compétente sous réserve préalable de l'avis favorable du Maire. L'avis favorable a été donné.

- L'association du Vimeu demande un rendez-vous dans le but de présenter le savoir faire des chantiers d'insertion. M. le Maire propose la venue du responsable de l'association lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Accord des membres.

- Les Restos du Cœur sollicitent une subvention, précisant que 6 familles de la commune ont bénéficié de 987 repas l'hiver dernier. Refus du Conseil sauf si le nouveau responsable de l'antenne locale accepte de transmettre à M. le Maire et lui seul, de façon confidentielle, le nom des bénéficiaires. M. le Maire rappelle que le véhicule communal, remorque et chauffeur, sont mis à disposition une fois/an pour réapprovisionnement à Amiens.

M. Boudinelle précise que les Restos du Cœur recherchent un local et que la CCVI participerait financièrement au montant du loyer.

- L'ADAPEI 80 lance son opération « brioches » les 11 et 12 octobre 2014. Le Conseil décide de ne pas donner suite.

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'abbé Brunel quittant la paroisse au terme d'une année de présence et qui sera remplacé par l'abbé Oke à compter du 7 septembre 2014.

- Le tirage au sort des électeurs appelés à figurer sur la liste préparatoire du jury d'assises a eu lieu le 27 juin 2014 à Friville : Mme Anne-Marie Frété a été retenue.

- Un arrêté ministériel a été pris le 31 juillet 2014 mettant fin à la vaccination contre les infections invasives à méningocoque B.

- Redevance d'Occupation du Domaine Public par Gaz de France :

M. le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour émettre les titres correspondants à la Redevance d'Occupation du Domaine Public communal par les ouvrages de distribution de gaz au titre de l'année 2014. Accord unanime du Conseil.

- Convention de transition avec la DDTM :

Monsieur le Maire expose que la convention de mise à disposition des services de l'Etat reprenant la répartition de l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune, à savoir permis de construire, de démolir, d'aménager et déclarations préalables créant de la surface au plancher, arrive à son terme le 31 octobre 2014.

A compter du 1^{er} juillet 2015, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014, ne permettra plus au service de l'Etat d'instruire les actes relatifs à l'occupation du sol à la place des communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Aussi, il convient de reprendre une nouvelle convention de transition pour continuer à bénéficier de cette mise à disposition pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 2014 et le 30 juin 2015. Approbation du Conseil.

IX. Droit d'initiative :

M. Lecat signale que des arbres, dont les branches touchent les fils de téléphone, sont à élaguer rue Thirard et qu'il n'y a plus de couvercle au boîtier du 1^{er} poteau de cette même rue. Il fait également part de remarques négatives qui lui ont été faites à propos des jeux du 14 juillet. M. Masson confirme que des remarques du même ordre lui ont été adressées.

Mme Têtu trouve dangereux la présence d'une voiture stationnée au niveau de l'intersection de l'agence postale : cela gêne la visibilité.

M. Masson a récemment remarqué qu'il y avait des codes barres sur les poubelles ? M. Boudinelle va se renseigner auprès de la CCVI.

M. Masson demande qui a été retenu pour le remplacement de l'agent de service qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. M. le Maire lui précise que c'est la candidature de Mme Christine LION qui a été retenue.

M. Masson demande si la mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'est bien déroulée à la rentrée. M. le Maire explique que la réforme a été assouplie, ce qui a permis de regrouper les activités sur une demi-journée, soit le vendredi après midi pour l'année scolaire 2014/2015. La commune de Franleu, n'ayant plus la compétence scolaire, c'est la Communauté de Communes de Baie de Somme Sud qui prend en charge les activités périscolaires pour les trois communes du RPI. Les enfants de l'école maternelle restent sur le site de Valines en compagnie de l'ATSEM et de 2 animateurs. Les plus grands partent à Saint-Valéry-sur-Somme où le gymnase du collège avec ses équipements est mis à disposition.

M. Vermeesch demande quand seront installés les deux radars pédagogiques. M. le Maire lui précise que les lieux d'implantation ayant été déterminés, ils le seront dans les prochaines semaines. Il adresse ses félicitations pour l'entretien du cimetière mais fait remarquer que des mauvaises herbes persistent. M. le Maire indique que cela avait constaté par l'employé communal, qu'il en a prélevé un spécimen et qu'il lui a été donné un produit de traitement adéquat. A surveiller...

M. Vermeesch s'interroge sur la présence ou non de flèches sur les panneaux indicateurs des chemins pédestres. M. Dizambourg indique qu'il n'y a pas de flèches, ce sont uniquement des traverses.

M. Vermeesch trouve anormal le fait qu'on lui impose la destruction des chardons avant le 14 juillet, alors que les services du Conseil général ne s'en sont pas encore occupés en septembre, et qu'il y en a en grande quantité sur le bord des routes départementales.

Mme Marsollier signale qu'il y a énormément de chardons dans la propriété derrière chez elle et demande à ce qu'un courrier soit adressé au propriétaire. M. le Maire contactera l'exploitant.

M. Dizambourg fait savoir qu'une deuxième réunion concernant la création du site internet de la commune s'est tenue en présence de Sandrine Têtu, Christine Sannier, Jacquy Manier et Pierre Eymard. Une formation est prévue au travers de Somme Numérique à Amiens sur le logiciel Word Press, formation à laquelle il va participer avec M. Eymard.

M. Dizambourg informe l'assemblée de la création d'une nouvelle commission « circuler dans Valines », dont font partie Christian Vermeesch, Françoise Cazier, Jean-Pierre Boudinelle et lui-même. Une première réunion va bientôt avoir lieu afin de faire un état des lieux des difficultés à circuler dans le village, notamment avec des enfants.

M. Boudinelle indique que les travaux rue Pasteur et rue des champs sont terminés mais regrette que les trous sur les bas côtés n'aient pas été rebouchés avant la pose du bicouche. Il signale également la présence de beaucoup de gravillons à certains endroits, ce qui pourrait être dangereux. Un balayage interviendra très rapidement.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures. ---